Bobigny (93) : la justice reconnaît le racisme anti-chinois

29/09/2016 à 15h07

Le procès qui s'est tenu mardi au tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis) semble assez commun : trois personnes étaient jugées pour avoir agressé en mars une famille d'origine chinoise à la sortie d'un restaurant de la ville. Âgés de 20 à 22 ans, les hommes s'en sont pris violemment au père de famille, devant ses enfants, avant de dérober le sac à main de sa femme. Le butin : quelques tickets restaurant et 200 euros en liquide.

Pourtant, ce procès revêt un caractère exceptionnel. Plus d'un mois après l'agression et la mort de Chaolin Zhang à Aubervilliers, un couturier d'origine chinoise, c'est la première fois qu'une affaire, dont les circonstances sont similaires, est jugée dans le département. Surtout, fait rarissime, les magistrats ont retenu le caractère raciste de ce vol comme une circonstance aggravante. «Il a pu être constaté, grâce aux images de la vidéosurveillance, que les trois hommes ont bien attendu des personnes d'origine chinoise pour passer à l'acte. D'autres familles sont sorties du restaurant avant eux, et ils ne sont pas passés à l'acte», explique l'avocat des plaignants, Me François Ormillien.

(…)

Source

Merci à **handsome55**